

Exemple de bonne pratique

Comment une organisation de personnes handicapées peut-elle participer dans les mouvements de société civile et s'assurer que les questions de handicap soient incluses dans les processus de prises de décision ?

Articles de la CDPH: 29

Pays: Bénin

Région: Afrique de l'Ouest

Langues disponibles: Français, Anglais

Participation de l'Association Savalouaise des Handicapés Moteurs au Social Watch de Savalou

Description de la pratique et du processus de mise en œuvre

Savalou est une commune localisée dans le Centre-Ouest du Bénin, dans le Département des Collines, à 218 km de Cotonou. Elle compte environ 104 745 habitants.

Dans cette localité, qui est l'une des plus traditionnelles du pays, les personnes en situation de handicap sont considérées comme des «Tohossou», c'est-à-dire des « fétiches » en langue locale. Elles font souvent l'objet de discrimination et de marginalisation. Il n'existe aucune prise en charge réelle pour elles.

C'est dans ce contexte que l'Association Savalouaise des Handicapés Moteurs (ASHAM) a vu le jour avec comme objectif de promouvoir les droits des personnes handicapées à travers la sensibilisation par le théâtre. ASHAM a toujours eu comme souci majeur de faire en sorte que les personnes handicapées retrouvent leur dignité et puissent participer pleinement à la vie sociale, culturelle, économique et politique du milieu.

En 2007, la Mairie de Savalou a adressé une invitation à toutes les ONG intervenant dans la zone pour participer à une rencontre visant à mettre sur pied une plateforme locale des organisations de la société civile. Seize ONG ont répondu présentes à l'invitation, dont l'Association Savalouaise des Handicapés Moteurs.

La plateforme en question était la section locale de Social Watch : un réseau international d'organisations de citoyens. Social Watch considère que les

gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations internationales sont responsables de la réalisation effective des engagements pris au niveau national, régional et international pour éradiquer la pauvreté.

Lors de la réunion de constitution de la cellule locale de Social Watch Bénin, au moment de l'élection du bureau de coordination, le président de l'Association Savalouaise des Handicapés Moteurs (ASHAM) a posé sa candidature et a été élu au poste de Rapporteur de la section Social Watch de Savalou. Depuis, le Social Watch local siège dans presque toutes les sessions du conseil communal et c'est une personne en situation de handicap qui est en charge du rapport des rencontres.

Les facteurs ayant permis la réalisation de cette pratique

La **notoriété** de l'ASHAM et son **dynamisme** avéré sur les questions de développement local ont été déterminants dans l'obtention de ce poste. L'ASHAM est une organisation de personnes handicapées qui, à travers ses **interventions**, non seulement aux côtés des personnes en situation de handicap mais aussi au niveau des groupements de femmes, a réussi à avoir de l'**audience** auprès de la population de Savalou et à se faire **apprécier**.

Les principales difficultés rencontrées

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée dans la mise en œuvre de cette pratique dans la mesure où l'ASHAM a été **très bien considérée** au niveau local. Même **les autorités locales** ont fortement appuyé la candidature de l'ASHAM, connaissant déjà son dynamisme et sa capacité à contribuer au développement de la localité.

Par contre **quelques hésitations** ont émergé **au sein de l'ASHAM elle-même** et des débats ont été menés sur les **capacités réelles** de l'organisation à jouer pleinement un rôle aussi important que celui de rapporteur de la cellule locale du Social Watch.

Les effets de cette pratique

- La participation de l'ASHAM dans la plateforme locale de la société civile a permis aux personnes handicapées de **contribuer au débat et aux prises de décision sur le développement** de la commune de Savalou.

- Grâce à cette participation, l'ensemble des membres du Social Watch ainsi que du conseil communal ont été **sensibilisés sur la thématique du handicap**.

- Une attention particulière a pu être portée sur les **besoins** des personnes handicapées et des **actions concrètes** ont été développées.

- À ce titre, Social Watch a organisé, au profit des personnes en situation de handicap, des **formations** sur les maladies courantes et les moyens de prévention,

- En outre, **un projet de construction de micro magasins de vente avec un appui à leur installation** a été lancé pour les personnes handicapées.

- L'appartenance au Social Watch a permis à certains membres de l'ASHAM de bénéficier d'une **formation en techniques agro-pastorales, en gestion et comptabilité simplifiées** pour accéder aux activités génératrices de **revenus** et en **hygiène et assainissement** ainsi que de bénéficier de **crédits** pour le démarrage de ces activités.

- L'appartenance à ce réseau social a permis à l'organisation de personnes handicapées de **tisser davantage de liens avec les différents acteurs du développement**, au niveau local, national ainsi qu'international.

Lien avec la CDPH

L'implication de l'Association Savalouaise des Handicapés Moteurs dans la plateforme de la société civile de Savalou reflète les principes de **l'article 29 de la Convention** promouvant la participation politique des organisations de personnes handicapées. Ces dernières sont ainsi pleinement intégrées dans le mouvement de la société civile et peuvent apporter leurs contributions afin que leurs besoins spécifiques soient pris en compte, au même titre que ceux des autres citoyens.

Pour plus d'informations, contacter :

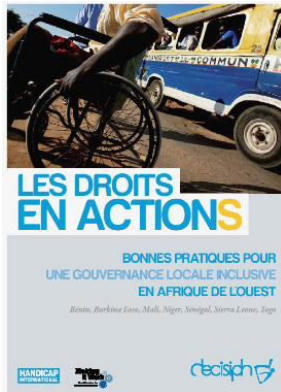
Paulin Gbaguidi, Président de ASHAM et rapporteur de Social WATCH

E-mail : gafap@yahoo.fr

Denami Dieudonné, chargé de l'organisation de l'ASHAM l'ASHAM

Tél : 00 229 95 46 76 45

Contexte :



Rapport complet : [Les droits en actions – Bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest \(Handicap international 2010\)](#)

Critères de cette bonne pratique : cf. pp 43 – 44 du rapport.

Recommandations pour développer une bonne pratique : cf. pp 98 – 111 du rapport.

Liens vers d'autres ressources :

[Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)